



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à 20h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 27 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEMOINE Bernard, maire.

Etaient présents : M. BELTRAN Francis, Mme CHAMBRIER Peggy, Mme FENAT-BAUCHART Christine, Mme FICHAUX Emmanuelle, M. LEMOINE Bernard, Mme MERCIER Angélique, M. ROUX Didier

Etaient absents excusés :

M. FREJAFOND Lionel ayant donné pouvoir à M. ROUX Didier
Mme DOYEN Sandrine

Etaient absents : Madame FERNANDES Caroline, M. BOUCAIN Jérémy, M. AKENINE Jacques.
Monsieur BELTRAN Francis a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente du 30 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Le conseil municipal est amené à désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain.

Le scrutin a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES

Sont candidats : M LEMOINE Bernard, M. BELTRAN Francis, M ROUX DIDIER

Résultats de l'unique tour de scrutin :

Nombre de votants : 9 Nombre de suffrages exprimés : 9 Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. LEMOINE Bernard : 9 suffrages

M. BELTRAN Francis : 9 suffrages

M. ROUX Didier : 9 suffrages

Messieurs LEMOINE Bernard, BELTRAN Francis et ROUX Didier ont été proclamés élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Sont candidates : Mesdames CHAMBRIER Peggy, FICHAUX Emmanuelle, MERCIER Angélique.

Résultats de l'unique tour de scrutin :

Nombre de votants : 9 Nombre de suffrages exprimés : 9 Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Madame CHAMBRIER Peggy : 9 suffrages

Madame FICHAUX Emmanuelle : 9 suffrages

Madame MERCIER Angélique : 9 suffrages

Mesdames CHAMBRIER Peggy, FICHAUX Emmanuelle, MERCIER Angélique ont été proclamées élues au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

21 H 50 : Départ de Mme FICHAUX Emmanuelle qui donne son pouvoir à Mme CHAMBRIER Peggy.

PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS ET DU PAYS FERTOIS

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Coulommiers a décidé de saisir le Préfet de Seine et Marne en vue de mettre en œuvre la procédure de fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois afin d'instituer une communauté d'agglomération avec prise d'effet au 01/01/2018 et de demander au Préfet d'arrêter le projet de périmètre.

Par arrêté du 1^{er} juin 2017, M. le Préfet de Seine et Marne portait projet du périmètre de cette communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix pour (M. LEMOINE, Mme CHAMBRIER, Mme FICHAUX, M. ROUX, M. FREJAFOND, Mme MERCIER), 2 abstentions (Mme FENAT-BAUCHART, M. EGHermanne), 1 voix contre (M. BELTRAN)

EMET un avis favorable au projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois,

EMET un avis favorable à la catégorie juridique du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à savoir une communauté d'agglomération,

APPROUVE les statuts annexés de la future communauté d'agglomération,

PREND acte que la composition du conseil communautaire issue de la fusion entre le Pays de Coulommiers et le Pays Fertois ne peut faire l'objet d'un accord local,

PREND acte que la répartition des sièges sera opérée en application de l'article L.5211-6-1 du C.G.C.T. selon la répartition de droit commun suivant le tableau annexé à la présente,

AUTORISE le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Par délibération en date du 29 mars 2017 le conseil municipal fixait le montant de ces indemnités suite à la revalorisation de celles-ci fixées par décret.

Or, M le Sous-Préfet, par courrier en date du 7 juin dernier demande que le conseil municipal rapporte cette délibération et en adopte une nouvelle qui comportera un tableau qui récapitulera l'ensemble des indemnités (pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique et le montant en euros pour chaque membre du conseil municipal pourvu d'une délégation de fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération du 29 mars 2017.

FIXE les indemnités de fonctions du maire et des quatre adjoints, comme suit :

Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1 199.90 € brut mensuel

1^{er} adjoint: 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 319.32 € brut mensuel

2^e adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 319.32 € brut mensuel

3^e adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 319.32 € brut mensuel

4^e adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 319.32 € brut mensuel

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne lecture des courriers de remerciement de l'association Dammartin Animation et l'Association Départementale des Anciens Combattants de Crécy pour l'octroi de la subvention municipale 2017.

M. Lemoine félicite l'ensemble des associations locales et des bénévoles pour l'organisation de la kermesse des écoles et des diverses manifestations des 24 et 25 juin derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.